

Stéphane JOULAIN

## La parole contre les abus

H01J (6h) • Samedi 21 mars  
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h

Il est difficile d'échapper aux nombreuses affaires d'agression sexuelle d'enfants. S'il est indispensable d'en parler, il faut toutefois pouvoir « entendre » cette parole. Pour cela, il importe de remettre la prise de parole dans son contexte herméneutique. Écouter une personne agressée n'est pas la même chose qu'écouter une personne auteure d'une agression.

Pour les victimes, la parole aide à se reconstruire et à se libérer de l'emprise de l'agresseur. Mais, parler c'est prendre le risque d'exposer sa souffrance, son impuissance, la honte imposée, ses doutes, ses désespoirs, ses errances parfois. C'est oser le regard sur un Soi fragmenté et fragile. C'est aussi prendre le risque de ne pas être écouté ni entendu et encore moins compris.

Pour l'auteur d'une agression, le silence protège, le déni de la parole (ou bien sa perversion) est une protection contre des risques d'être exposé, jugé et condamné. Alors, la parole est pervertie par des jeux de langage et, dans certains cas, c'est la Parole de Dieu elle-même qui est pervertie.

La prise de parole est risquée et difficile. Mais comment trouver de bons écoutants, prêts à entendre l'inaudible, l'insupportable, parfois l'insoutenable, l'injustifiable et l'inacceptable ? Cela demande à l'écoutant de préparer son corps, son cœur, son esprit et son âme à accueillir l'autre comme un être humain en souffrance. L'écoute d'une personne victime et l'écoute d'une personne ayant agressé sexuellement ne sont pas la même chose ; pourtant l'une et l'autre écoutes peuvent éclairer ces deux paroles souvent contradictoires.

### Bibliographie :

- I. de Gaulmyn, *Histoire d'un silence*, Paris, Le Seuil, 2016.
- V. Garnier-Beauvier, *Au troisième jour. De l'abîme à la lumière : Abus sexuels au sein de l'Église. Peut-on s'en relever ?* Paris, Artège, 2017.
- S. Joulain, *Combattre l'abus sexuel des enfants: Qui abuse? Pourquoi ? Comment soigner ?* Paris, Desclée de Brouwer, 2018.
- S. Joulain, *Abus sexuels dans l'Église : « On entend les victimes, mais on ne les écoute pas »*, Tribune. Le Monde, 2018.
- S. Stéphane, *L'abus sexuel. Une réalité bien difficile à comprendre*. Dans K. Demasure (Éd.), *Se relever après l'abus sexuel : Accompagnement psycho-spirituel des survivants*. Bruxelles, Lumen Vitae, pp. 15-29, 2014.
- V. Margron, *Un moment de vérité*, Paris, Albin Michel, 2019.
- M.-J. Thiel, *L'Église catholique face à la crise des abus sexuels sur mineurs*, Paris, Bayard, 2019.



### Modalités d'inscription

L'inscription aux cours est obligatoire et se fait avant de participer aux enseignements. Elle doit être accompagnée de son règlement.

Le Centre Sèvres se réserve la possibilité d'annuler un cours si le nombre d'inscrits est insuffisant. C'est pourquoi il est important de s'inscrire dès que possible.

L'inscription se fait :

- par internet sur le site du Centre Sèvres : [centresevres.com](http://centresevres.com)
- par courrier : envoyer le bulletin d'inscription (téléchargeable sur le site) dûment rempli et accompagné du règlement
- sur place : auprès de l'accueil ou du secrétariat

**NB : Aucune inscription ne peut être prise par téléphone ou par mail.**

### Droits d'inscription

- ♦ Formation continue : s'adresser au secrétariat.
- ♦ Réduction de 75 % aux étudiants de moins de 26 ans sur justificatif, 50 % aux demandeurs d'emploi sur justificatif, 50 % à l'un des conjoints pour l'inscription d'un couple au même cours.
- ♦ Si vous désirez soutenir financièrement le Centre Sèvres, vous pouvez payer un tarif de soutien dont le montant est laissé à votre appréciation.

Tarif : 41 €

Consulter le site

Cette consultation est recommandée pour être informé des modifications éventuelles apportées au programme ou des diverses manifestations organisées au cours de l'année.